



AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le *projet de plan d'aménagement particulier « PESCHER V »* présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils LUXPLAN SA pour le compte d'un consortium de propriétaires représenté par leur mandataire M. Jean-Marie KONTZ,

portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les numéros 523/3769, 531/3779, 524/3771, 523/3770 (partie), 524/3772 (partie), 526/4178 (partie), 528/4095 (partie), 530/4161 (partie), 531/3780 (partie), 532/4162 (partie) et 492/1815 (partie)

prévoyant la construction d'un maximum de 20 unités de logement de type unifamilial

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : www.strassen.lu (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 21 février 2019

le Bourgmestre,

le Secrétaire,